

SÉANCE DU 14 FEVRIER 2020

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil en date du 11 février 2020.

Le compte rendu de la réunion du onze février deux mil dix-vingt est accepté et signé par le conseil municipal.

Approbation du compte administratif 2019 et du compte de gestion de Monsieur BRILHAULT (receveur)

1 - de la Commune

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		346 481.00		47 573.00		394 054.00
Opération de l'exercice	133 449.74	224 688.32	143 578.57	76 429.78	277 028.31	301 118.10
Cloture de l'exercice		437 719.58		-19 575.79		418 143.79

2- du Service Public d'Assainissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		48 368.13		71 579.95		119 948.08
Opération de l'exercice	15 822.52	24 873.20	7 467.82	9 162.00	23 290.34	34 035.20
Cloture de l'exercice		57 418.81		73 274.13		130 692.94

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité les deux comptes administratifs présentés et les deux comptes de gestion.

Vote des taxes

Monsieur le Maire donne lecture des états de notifications des taux d'impositions des taxes locales pour 2020, il faut noter que les bases augmentent, par conséquent

Le Conseil Municipal décide de voter les taxes comme suit :

- taxe d'habitation : 11.11 %
- taxe foncière sur les propriétés : 6.80 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.38 %

Les taxes votées restent au même taux que l'année précédente.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS :

Le Conseil Municipal a procédé au vote du budget primitif de la commune pour 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 293 026.29 Euros en section d'investissement et à la somme de 545 486.94 Euros en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal a procédé au vote du budget primitif du service public d'assainissement pour 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 80 158.81 Euros en section de fonctionnement et à la somme de 382 557 Euros en section d'investissement.

Organisation de la pêche à l'étang communal pour l'année 2020 : date et tarifs

Monsieur le Maire donne la parole à Alain CHARLES afin qu'il informe le conseil municipal de l'organisation de l'année 2020, quant aux dates de lâchers ainsi que la date d'ouverture de la pêche le 21 mars et la date de fermeture le 31 octobre et de voir les tarifs. La pêche à l'année et à la journée sera ouverte tous les jours dès le 21 mars.

Le conseil municipal décide de ne pas changer les tarifs de vente des cartes de pêche à l'étang communal, à savoir :

- Carte à la journée : 7.00 euros

- Carte à l'année : 55.00 euros